



## FICHE N° 61

## Conseil juridique

## Un élève distribue un document publicitaire à ses camarades



Comment réagir face à un élève de CM2 qui distribue en classe à ses camarades un document les invitant à un atelier payant destiné à améliorer leurs capacités d'utilisation d'un jeu informatique le dimanche à 14 h pour un coût de 15 € l'heure par personne ?

**Maître La Fontaine :** L'enseignante stoppe cette distribution et informe la directrice à laquelle il appartient de convoquer l'élève et ses parents pour leur rappeler que le service public de l'Education Nationale doit répondre à l'intérêt général et aux missions qui lui sont confiées dans le respect du principe de neutralité. Une telle "invitation", qui ne présente pas d'intérêt pédagogique et ne correspond à aucun objectif précis lié à l'éducation, se heurte à l'interdiction des pratiques commerciales et de toute publicité commerciale au sein de l'école.

